



Autonomie, discernement, transition de genre - Aspects éthiques

Pre Samia Hurst-Majno
Institut Ethique Histoire Humanités
Samia.hurst@unige.ch



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE MÉDECINE

Les facettes de l'autonomie

Respecter mon statut de personne humaine

- La personne humaine tire sa dignité du fait qu'elle choisit ses propres buts (Kant)

Ne pas exercer sur moi un pouvoir abusif

- La liberté individuelle doit garantir le droit de « pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » (Mill)

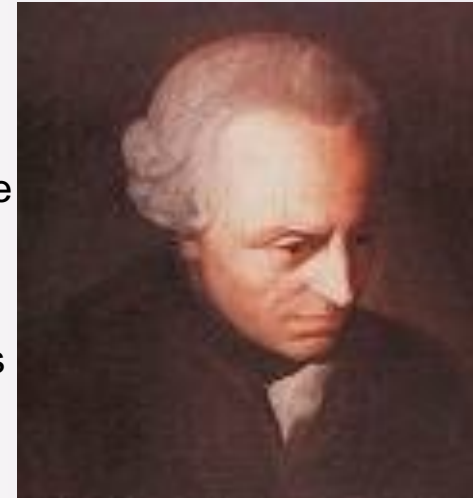
Faire mon bien en connaissance de cause

- Nous avons différentes visions de la vie bonne. Chacun est expert de ce qui constitue pour lui une vie bonne.

Les facettes de l'autonomie

- L'autonomie est la capacité à comprendre et à suivre par soi-même la *loi morale*, sans être sous l'emprise (entre autres) des injonctions des autres
- C'est la marque concrète de la dignité de la personne humaine
- Respecter l'autonomie, c'est respecter la personne.
- Violier l'autonomie, c'est déshumaniser l'être humain.
- Traditionnellement, l'autonomie se déploie sur fond de normes morales objectives: les règles morales sont à *découvrir* de façon autonome mais elles ne sont pas à *inventer*.
- Le concept de « dignité humaine » permet ici de formuler des devoirs multiples, y compris à l'égard de soi-même (« éthique maximale »)

(R. Ogien, L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes, Paris, Gallimard, Folio, 2007)



Les facettes de l'autonomie

- Respecter l'autonomie, c'est respecter la liberté individuelle entendue comme droit de « suivre son propre chemin ».
- Autonomie: faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.
- L'autonomie ainsi entendue ne présuppose pas un univers de normes morales objectives, excepté les normes formelles qui concrétisent le principe du tort (« éthique minimale »)

(R. Ogien, L'éthique aujourd'hui. Maximalistes et minimalistes, Paris, Gallimard, Folio, 2007)

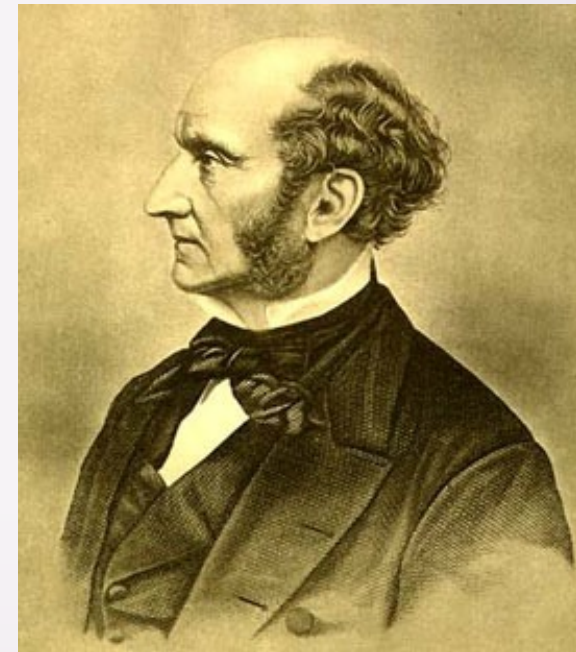


Le principe du tort

Le principe du tort (*harm principle*): la liberté individuelle trouve sa limite dans le tort fait à d'autres personnes

Le tort fait à soi-même n'est pas, en général, un motif légitime de la société (différence essentielle avec la morale kantienne)

La notion de tort est à prendre dans un sens restrictif. Le « tort » fait à nos opinions, nos préjugés ou au « bon goût » ne comptent pas. Ainsi la liberté d'expression inclut, en général, la liberté d'offenser, mais pas la liberté de causer un dommage à des personnes ou à des groupes directement attaqués. Cette limite est floue et fait l'objet de controverses



J.S. Mill « De la liberté »

Autonomies... un embarras de richesse

Dans la pratique, l'éthique médicale et le droit médical contemporains hésitent entre deux versions de l'autonomie

Autonomie kantienne

Capacité à se conformer à une vision prédéfinie de la vie bonne comme condition d'une décision autonome

Exemples: interdit de l'euthanasie volontaire, de pratiques procréatives jugées « contraires à la dignité humaine » (gestation pour autrui, typage tissulaire d'un enfant projeté par diagnostic préimplantatoire, etc.), mesures de protection de la personne « contre » sa volonté, etc.

Autonomie millienne

Absence d'incapacité de discernement comme condition d'une décision autonome, principe du tort comme limite au droit décisionnel de chacun

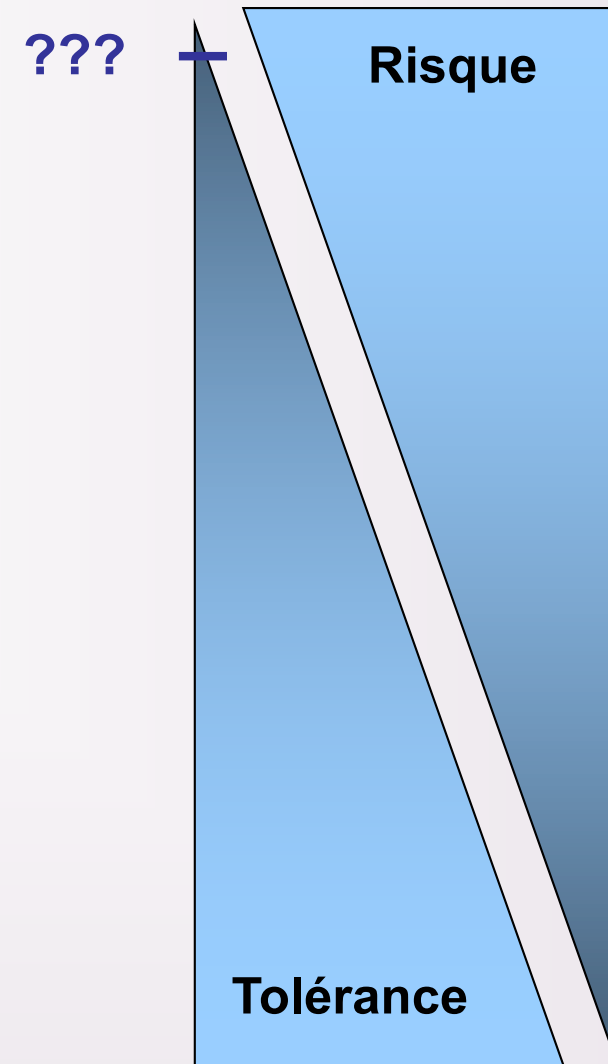
Exemples: respect du refus de traitement même vital, suicide assisté, acceptation de choix thérapeutiques non standards, voire irrationnels (jusqu'à un certain point), etc.

Les facettes de l'autonomie

- Le respect de l'autodétermination est fondamental
- Il a des limites
 - État mental altéré au point d'ôter la *capacité d'agir raisonnablement*
 - Influence induite au point d'ôter la *capacité d'agir selon sa volonté*
- Ces limites ne doivent pas être évaluées de manière trop exigeantes: on a le droit de faire des erreurs, d'être faillibles, c'est le prix de la liberté

Les facettes du discernement

- La capacité de discernement c'est la capacité de:
 - Comprendre les informations pertinentes
 - Apprécier leur importance dans sa situations concrète
 - Raisonner avec ces éléments de façon cohérente
 - Exprimer un choix



Les facettes du discernement

- La capacité de discernement c'est la capacité de:
 - Comprendre les informations pertinentes
 - Apprécier leur importance dans sa situations concrète
 - Raisonner avec ces éléments de façon cohérente
 - Exprimer un choix
- On évalue le processus, pas le résultat et encore moins sa conformité à une vision pré-établie de la vie bonne
- Cette conception est millienne

Soutenir l'autonomie

- L'information:
 - Doit être donnée
 - Et comprise
- Les valeurs:
 - Sont parfois difficiles à articuler
 - Et à peser
- Le raisonnement:
 - Peut être aidé par la discussion
- L'autonomie peut être limitée:
 - par une pathologie qui peut être soulagée
 - par des pressions extérieures qui peuvent être levées.

Rien de ceci n'est contradictoire: on peut avoir besoin d'aide pour être autonome

Cette aide doit viser à élucider et soutenir les priorités *de la personne*. Si l'on verse dans la manipulation ce n'est plus de l'autonomie

En cas d'incapacité de discernement

- La volonté présumée
- La représentation par des tiers
 - Qui ont le devoir de tenir compte de la volonté présumée, et du meilleur intérêt de la personne
- La prise en compte des avis exprimés même durant l'incapacité de discernement, surtout s'ils sont des *intérêts profonds* identitaires

La transition de genre

Un “orage parfait”

- 1) Une personne capable de discernement peut décider pour elle-même si elle consent ou non à une intervention médicale

Elle ne peut par contre pas exiger une intervention non indiquée

Si donc des personnes contestent l'indication à cette étape, il y aura un premier désaccord.

Ici la réponse peut être clinique: sur les bases habituelles pour l'établir (bénéfices et risques), il y a ou non indication

La transition de genre

Un “orage parfait”

- 1) Une personne capable de discernement peut décider pour elle-même si elle consent ou non à une intervention médicale

Face à un choix dont les conséquences sont lourdes, on a le droit de devenir plus exigeant sur la capacité de discernement

En revanche, on n'a pas le droit d'exiger une perfection inaccessible à des personnes ordinaires

A quel point, donc, peut-on devenir exigeant?

On doit s'attendre à des litiges sur l'existence ou non de la capacité de discernement

La transition de genre

Un “orage parfait”

- 1) Une personne capable de discernement peut décider pour elle-même si elle consent ou non à une intervention médicale
- 2) La capacité de discernement ne dépend pas de la conformité à une vision pré-établie de la vie bonne

Cependant, certaines compréhensions de l'autonomie présentes dans nos débats dépendent d'une vision pré-établie de la vie bonne

On doit s'attendre à ce que des personnes qui adhèrent à une idée kantienne de l'autonomie remettent en doute la capacité à exercer l'autodétermination des personnes qui font des choix non conformes à leur propre vision de la vie bonne

Puisque la capacité de discernement est une composante de la capacité à exercer notre autodétermination, cette remise en cause pourrait les conduire à mettre en doute leur capacité de discernement

La transition de genre

Un “orage parfait”

- 1) une personne capable de discernement peut décider pour elle-même si elle consent ou non à une intervention médicale
- 2) La capacité de discernement ne dépend pas de la conformité à une vision pré-établie de la vie bonne
- 3) La protection de l'autonomie inclut la protection contre des influences extérieures indues

Qu'est-ce qu'une influence *indue* ? Certainement pas toute influence quelle qu'elle soit, car alors personne ne pourrait défendre son autonomie

Habituellement, on fait la différence entre une influence choisie et une influence subie

Cette distinction est souvent utile mais ne règle pas la question, car il est possible de manipuler nos préférences

On doit donc s'attendre à des litiges sur la nature et la provenance de risques d'influence indue

La transition de genre

Un “orage parfait”

- 1) Une personne capable de discernement peut décider pour elle-même si elle consent ou non à une intervention médicale
- 2) La capacité de discernement ne dépend pas de la conformité à une vision pré-établie de la vie bonne
- 3) La protection de l'autonomie inclut la protection contre des influences extérieures indues
- 4) La protection de l'autonomie n'inclut pas la protection contre tout risque d'erreur

Lorsque l'on veut le bien d'une personne, il peut être très difficile de ne pas vouloir protéger cette personne contre tout risque d'erreur

Plus les enjeux seront élevés, plus l'on doit s'attendre à ce que cette tentation soit grande elle aussi

De plus, on a le droit de tenter de convaincre une personne qui nous semble commettre une erreur, mais pas d'y aller à l'usure: le point d'équilibre peut être un exercice difficile

La transition de genre

Un “orage parfait”

- 1) Une personne capable de discernement peut décider pour elle-même si elle consent ou non à une intervention médicale
- 2) La capacité de discernement ne dépend pas de la conformité à une vision pré-établie de la vie bonne
- 3) La protection de l'autonomie inclut la protection contre des influences extérieures indues
- 4) La protection de l'autonomie n'inclut pas la protection contre tout risque d'erreur
- 5) La protection de l'autonomie inclut la prise en compte des intérêts identitaires exprimés par une personne incapable de discernement

Les enjeux identitaires dans l'adolescence, cela peut être compliqué pour tout le monde même dans les meilleurs des cas

La transition de genre

Un “orage parfait”

- 1) Une personne capable de discernement peut décider pour elle-même si elle consent ou non à une intervention médicale
- 2) La capacité de discernement ne dépend pas de la conformité à une vision pré-établie de la vie bonne
- 3) La protection de l'autonomie inclut la protection contre des influences extérieures indues
- 4) La protection de l'autonomie n'inclut pas la protection contre tout risque d'erreur
- 5) La protection de l'autonomie inclut la prise en compte des intérêts identitaires exprimés par une personne incapable de discernement

On doit donc s'attendre à ce qu'il y ait des litiges autour de ce qui soutient ou entrave l'autonomie des personnes mineures dans des cas concrets

- On doit s'attendre à des litiges autour de l'existence de l'indication aux thérapie de transition de genre
 - Ici la réponse est clinique, et les paramètres sont (en théorie) connus
- On doit s'attendre à des litiges autour de la présence ou de l'absence de capacité de discernement face aux choix pertinents ici
 - La réponse peut être clinique ici aussi, même si l'évaluation peut s'avérer difficile dans certaines situation
- On doit s'attendre à des litiges autour de ce qui soutient ou entrave l'autonomie de ces personnes mineures
 - Ici la réponse pourrait être juridique, mais des notions philosophiques plurielles rendront la discussion plus difficile
- On doit s'attendre à des litige autour de ce qui constitue le bien pour ces personnes mineures
 - Dans la mesure où l'autonomie inclut l'autodétermination sur la question du bien cependant, cette question et ses désaccords se résument en partie dans la précédente